



# Programme AVOT OUBANIM

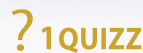
## Parachat 'Ekev

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -  
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire  
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une  
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour  
gagner des super cadeaux

Chapitre 8, verset 1

### Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

### PARACHA

Dans ce verset, la Torah dit : "Toute la Mitsva que Je t'ordonne aujourd'hui, vous la garderez pour la faire..."

? Que veut dire ici "Toute la Mitsva" ?

Rachi explique un grand principe : si tu as commencé à faire une Mitsva, va jusqu'au bout. **Fais-la "toute"** ; fais-la entièrement. Parce que la Mitsva n'est nommée qu'au nom de celui qui l'a terminée.

📖 Si une première personne a commencé une certaine Mitsva et qu'une deuxième personne l'a terminée, la Mitsva sera nommée **au nom de la deuxième personne** (on dira que c'est elle qui a fait la Mitsva). Et ce même si la première personne a fait la plus grande partie de la Mitsva.

? Où trouvons-nous, dans la Torah, un exemple célèbre de cela ?

A propos des **ossements de Yossef**. La Torah dit que les ossements de Yossef, que les Bné Israël ont fait monter d'Égypte, ont été enterrés à **Chékhem**.

? Pourtant, ce ne sont pas les Bné Israël qui ont fait monter les ossements de Yossef d'Égypte. Qui s'en est occupé ?

Bravo ! **Moché Rabbénou**. Pendant que les Bné Israël étaient occupés à ramasser des richesses des Egyptiens, seul Moché s'est occupé de **faire sortir le cercueil de Yossef du Nil** ; et c'est lui qui, pendant les quarante ans du désert, a gardé ce cercueil en sécurité.

? Pourquoi donc la Torah dit-elle que ce sont les Bné Israël qui ont sorti le cercueil de

Suite en page 2



## PARACHA SUITE

Yossef d'Égypte ?

Puisque Moché n'a pas pu traverser le Jourdain et entrer en Israël, et que ce sont donc les Bné Israël qui ont fini la Mitsva en y amenant le cercueil de Yossef, **la Mitsva est appelée en leur nom.**

? Dans quelle Mitsva actuelle trouve-t-on aussi l'idée de "la Mitsva est appelée au nom de celui qui la termine" ?



## PISTE DE RECHERCHE

Trouver d'autres exemples illustrant le principe de "La Mitsva n'est appelée qu'au nom de celui qui l'a terminée".

**Dans le Minyan.** Cette Mitsva est appelée au nom de celui qui la termine, c'est-à-dire l'homme qui arrive en dixième.

Il est donc particulièrement important de **terminer une Mitsva**, et plusieurs proverbes sont énoncés à ce sujet :

- "Hama't'hil Bamitsva Omrim lo Gmor", "Celui qui commence une Mitsva, on lui dit "Termine !".

- "Ein Hamitsva Krouya éla al Chem Gomra", "La Mitsva n'est appelée qu'au nom de celui qui l'a terminée".

Choul'han Aroukh, chapitre 560, Halakha 1

## HALAKHA

Le Choul'han Aroukh écrit qu'après la destruction du Beth Hamikdach, nos Sages ont institué l'obligation, pour un homme qui construit une maison et en peint les murs, de laisser un carré d'une coudée sur une coudée sur lequel il ne mettra ni chaux, ni peinture.

? A quel endroit de la maison faut-il laisser ce carré ?

Du Choul'han Aroukh, il ressort qu'un **seul endroit de la maison suffit**. Mais le Kaf Ha'haïm rapporte des opinions disant qu'il faut laisser ce carré dans chaque pièce (le 'Hazon Ich était Ma'hmir d'agir ainsi).

? A quel endroit de la pièce faut-il mettre ce carré ?

Il y a globalement trois opinions :

- d'après le **Choul'han Aroukh**, il faut le mettre en face de la porte d'entrée, afin qu'il puisse être immédiatement vu par celui qui entre dans la maison ;

- selon l'opinion rapportée par le **Michna Beroura**, il faut le mettre au dessus de la porte d'entrée, car lorsque les gens sont assis chez eux, leur regard est souvent tourné vers la porte d'entrée ;

- **Rav Elyashiv** dit que puisque de nos jours, la pièce essentielle est le salon (c'est là où on passe le plus de temps, où la famille se réunit...), c'est dans cette pièce qu'il faut laisser le carré.

? Quelle est la taille de ce carré ?

**Il y a plusieurs opinions. Globalement, cela va de 48 centimètres de côté à 60 centimètres de côté.**

? Le carré doit-il obligatoirement être carré (avec des côtés égaux), ou bien l'essentiel est de laisser une certaine surface (pas forcément carrée, ce qui serait pratique dans le cas où on n'a pas de place sur le mur pour une forme carrée) ?

Il ressort de la plupart des décisionnaires qu'il faut que ce soit **un carré**. Et ainsi le Kaf Ha'haïm semble aussi conclure.

**Pour conclure, le Kaf Ha'haïm rapporte au nom de Rabbi 'Haïm Palaggi, qui l'a lui-même entendu de son père : "J'ai moi-même vu que chaque maison dans laquelle on a laissé un carré sans peinture ou sans papier peint (et dont on voit par conséquent les briques ou le plâtre) reste sur pieds à jamais, de même que ses habitants, qui ne souffriront d'aucune tragédie".**

Toutefois, Rav Moché Feinstein dit que s'il n'y a pas de place pour un carré, on peut **"étaier le carré"**, l'essentiel étant que la partie qu'on laisse (sans peinture ni chaux) ait une surface d'une coudée sur une coudée.

**Rav 'Haïm Kanievsky** tranche qu'il faut dans tous les cas qu'il y ait un vrai carré. Et s'il n'y a pas de place pour cela aux endroits que nous avons cités (en face de la porte d'entrée, au-dessus de cette dernière ou au salon), on fera ce carré à un autre endroit de la maison, où la place le permet.

? L'obligation de laisser un carré dans la maison concerne-t-elle toutes les villes du monde ?

**Oui, sauf une ville.**

En effet, aussi étrange que cela puisse paraître, il y a une opinion qui dit qu'à Jérusalem, on n'est pas obligé de laisser un carré dans la maison, car les habitants de cette ville voient régulièrement de leur propre yeux, en allant au Kotel, que le Beth Hamikdach est détruit.

? Si on ne peint pas la maison mais qu'on y met du papier peint, doit-on laisser un carré sans papier peint ?

Le Kaf Ha'haïm dit que **oui**.

? Dans ce carré, peut-on peindre le Kotel Hamaaravi (Mur des lamentations) ?

**Non**, car ce serait une œuvre d'art, et pas quelque chose qui attriste en rappelant la destruction du Temple.

Par contre, Rav 'Haïm Kanievsky permet d'accrocher dans ce carré une photo du Kotel Hamaaravi, à condition que, tout autour de cette photo, le carré dépasse et qu'on en voit donc les traces.



## MICHNA

La Michna étudiée la semaine dernière continue en disant : “La femme qui a accouché, ainsi que le Zav ou la Zava (deux types d’impureté), ne peuvent pas acheter les deux oiseaux qu’ils doivent amener en sacrifice avec de l’argent de Chemita”.

Une femme qui a accouché devait, au temps du Beth Hamikdash, y apporter, après son accouchement, deux tourterelles ou deux jeunes colombes en sacrifice. L’une en sacrifice ‘Ola (offert entièrement sur le Mizbéa’h), et l’autre en sacrifice ‘Hatat (dans lequel seul le sang de l’animal était mis sur le Mizbéa’h, et les Cohanim mangeaient l’animal).

La Michna nous dit que ces oiseaux ne peuvent pas être achetés avec l’argent de Chemita. Ceci est facile à comprendre pour l’oiseau qui est offert en ‘Ola car, comme nous l’avons vu, seul ce qui se mange peut être acheté avec l’argent de Chemita. Mais en ce qui concerne l’oiseau offert en ‘Hatat, et que les Cohanim mangeaient, pourquoi ne pouvait-il pas être acheté avec l’argent de Chemita ? Grosso modo, la réponse à cette question est qu’on ne peut pas acheter avec l’argent de la Chemita un animal qui va être offert en sacrifice, car il y a toujours un risque qu’il devienne Passoul (inapte à être sacrifié), et qu’il doive donc être jeté ou brûlé.

? Pourquoi la Michna parle-t-elle précisément de ces deux sacrifices, et ne dit-elle pas, plus généralement, qu’on ne peut pas acheter, avec l’argent de Chemita, un animal pour l’offrir en sacrifice ?

Le **Tiféret Israël** répond : “Puisque ces deux oiseaux permettent à la femme qui a accouché, une fois qu’elle les

a offerts en sacrifice au Beth Hamikdash, de manger de la viande Kédoucha qui vient de ce dernier, on aurait pu croire qu’elle a le droit de les acheter avec l’argent de Chemita”.

Mais la Michna nous dit que **non**. Puisque les oiseaux ne sont pas directement consommés, ils ne peuvent pas être achetés avec l’argent de Chemita.

La Michna continue en disant : “Et si malgré tout on a acheté ces oiseaux avec l’argent de Chemita, il faudra en manger la valeur”.

C’est-à-dire que, comme nous l’avons expliqué la semaine dernière, la femme **achètera des fruits avec de l’argent qui n’est pas de Chemita**, et les mangera avec la Kédoucha de la Chemita.

La Michna termine en disant qu’on **ne peut pas oindre de la vaisselle avec de l’huile de Chemita**. Et si on l’a fait, on devra acheter, avec de l’argent qui n’est pas de la Chemita, un aliment correspondant à la quantité d’huile qui a été utilisée pour oindre, et le manger avec la Kédoucha de la Chemita.

? A-t-on le droit d’utiliser de l’huile de Chemita pour se oindre le corps ?

**Oui**, car c’est un **profit corporel**.

Michlé, chapitre 21 verset 25

## KÉTOUVIM

## HAGIOGRAPHES



**Explication :** Le Métsoudat David explique que la plus grande envie du fainéant est de pouvoir dormir toute la journée. Mais cette envie mène à la mort. Car puisque ses mains refusent de travailler, d’où aura-t-il la subsistance pour vivre ?

Il finira donc **par mourir de faim**.

Le **Ralbag**, quant à lui, nous donne un message bouleversant : même le fainéant a envie de devenir quelqu’un de bien. Il a envie de s’élever. Il a envie de devenir une personnalité accomplie.

Mais il est **si fainéant que son corps refuse de faire ce qui est nécessaire à la construction de sa personnalité et à son élévation**.

Par conséquent, même à sa mort, il sera encore en train de se dire : “J’aurais tellement voulu être quelqu’un de bien, de parfait !”

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare :

“L’envie du fainéant le tuera, car ses mains refusent de faire”.

Le Malbim dit que lorsqu’une chose n’est pas importante pour un homme, il tarde à la faire.

Et lorsqu’on voit le paresseux traîner toute la journée, on se dit qu’il n’a certainement pas envie des choses de ce monde ; c’est pourquoi il ne fait rien pour obtenir quoi que ce soit.

Le roi Chlomo nous dit que c’est une erreur de croire cela. Même le paresseux a envie de tout ce que le monde peut offrir !

Il en a même plus envie que les autres. Parce que les autres ont déjà certaines choses. Alors que lui, n’ayant rien, a envie de tout !

Et pourtant, sa fainéantise surpasse son envie. C’est comme si ses mains et son corps refusaient délibérément de lui obéir, de lui permettre de travailler pour qu’il puisse ensuite obtenir ce dont il a envie.

Il mourra, par conséquent, **avec cette envie inassouvie**.

**Ce verset rappelle donc l’importance de dominer notre tendance naturelle à la fainéantise. De s’empresser de faire ce que nous devons faire, et de s’encourager à le faire en pensant au résultat final.**





## NÉVIIM PROPHÈTES

Cette semaine, nous lisons la deuxième des sept Haftarot de consolation.

Yéchaya y rapporte le cri tragique du peuple juif : "Tsion a dit : Hachem m'a abandonnée, et Hachem m'a oubliée".

Rappelons que Yéchaya a prophétisé **AVANT la destruction du Beth Hamikdach**. Mais les prévisions de destruction du Beth Hamikdach devenaient de plus en plus pressantes, et **le peuple juif a poussé ce cri**.

La réponse d'Hachem est bouleversante : "Une mère peut-elle oublier son enfant ? Une mère peut-elle cesser d'avoir pitié du petit qui est sorti de ses entrailles ? Bien sûr que non ! Mais même si une telle chose pouvait arriver, Moi Je ne t'oublierai jamais !".

La Guemara rapporte une sorte de dialogue qu'il y a eu entre Hachem et les Bné Israël, et qui ressort des mots de la Haftara :

Le peuple juif dit : "Hachem, si Tu n'oublies rien, Tu ne vas pas non plus oublier que nous avons fait le Veau d'or ! C'est pourquoi Tu es en colère contre nous !". Hachem répond : "Non. J'oublierai que vous avez fait le Veau d'or !".

Le peuple juif dit : "Hachem, si Tu oublies, Tu vas peut-être oublier notre engagement lors du don de la Torah, lorsque nous avons été les seuls à accepter celle-ci !". Hachem répond : "Ça, Je n'oublierai pas ! J'oublierai certaines choses et Me souviendrai d'autres choses. Soyez rassurés ! **Mais il est encore temps de faire Téchouva !**"

Puis le texte énonce une **terrible accusation** : "Ceux qui te détruisent et ceux qui te mettent en ruines sortiront de chez toi !"

Et il continue en disant : "**Hâtez-vous donc de faire Téchouva !** Et Je vous promets que lorsque vous ferez Téchouva, l'humanité se prosternera devant vous. Des rois et les princesses des nations vous offriront leur service, et

se soumettront à vous". L'exil ne vient pas de l'initiative d'Hachem. Ce sont nos fautes qui ont entraîné le fait que nous ayons été exilés.

Et effectivement, le texte mentionne ensuite une série de remontrances, que **Yéchaya a pris le risque de faire**, bien qu'il se soit ainsi attiré l'hostilité farouche des Bné Israël envers lui.

Il raconte qu'Hachem avait demandé : "Qui donc pourrai-je envoyer pour faire des remontrances à ce peuple ?" **Yéchaya s'était lui-même porté volontaire**. Il n'a pas eu peur d'affronter l'hostilité et la haine de ses concitoyens. Yéchaya termine en exprimant sa confiance dans le fait qu'il est encore temps d'éviter la destruction du Beth Hamikdach. Puis il lance son cri célèbre (cf. verset 10) : "Qui, parmi vous, craint Hachem, écoute la voix de Son serviteur (c'est-à-dire celle des prophètes), et marche dans les ténèbres sans trouver la lumière ? Qu'il fasse confiance à Hachem, et s'appuie sur son Dieu ! A la fin de ce verset, les noms Hachem et Elokim sont utilisés.

**Rav Rottenberg** zatsal nous expliquait que :

- le nom d'Hachem Youd Ké Vav Ké exprime **le fait que tout ce qui existe dans ce monde vient d'Hachem** ;
- le nom Elokim exprime **l'idée que tout ce qu'il se passe correspond à la volonté divine**.

Tels sont les deux points de la **Emouna** (foi en Hachem), dont Yéchaya parle dans ce verset :

- "**Place ta confiance en Hachem**" : réalise que tout ce qui existe vient de Lui ;
- "**Et appuie-toi sur ton Elokim**" : réalise aussi que tout ce qui arrive, à l'échelle collective ou individuelle, est la volonté d'Hachem.

**Lorsqu'un juif intègre ces deux notions, il peut considérer qu'il a une Emouna sincère et totale. Chabbath Chalom**

## CHMIRAT HALACHONE en histoire

Le Talmud nous enseigne : "L'homme doit toujours parler avec douceur aux autres". (Yoma 86a)

## RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Réouven a tort de penser que prêter attention à une parole médisante sur un homme craignant D.ieu est de moindre gravité. Au contraire, la faute est plus grave encore, puisque la Torah nous demande explicitement de juger

favorablement les personnes pratiquantes.

En revanche, il a raison de croire qu'une personne craignant le Ciel pardonnera sans doute plus facilement.

## CEtte SEMAINE

En classe, Réouven reçoit un petit papier plié de la part de Chimon. Avant qu'il ne l'ouvre, Chimon lui mime des signes dénigrants sur leur camarade Gad, et Réouven comprend que le papier contient sans doute une blague douteuse sur Gad.

*A toi !*

Réouven peut-il ouvrir le petit papier ?



## HISTOIRE

Voici une belle histoire de Hachga'ha Pratit que nous tenons de Rabbi Élimélekh Bidermann

Une semaine avant Pessa'h de cette année (5781), le téléphone a sonné chez la famille Lévy, à Bné Brak.

Madame Lévy a décroché, et a entendu une dame lui dire : "Bonjour Rivka !" Madame Lévy a gentiment répondu : "Je crois que vous faites erreur. Je ne m'appelle pas Rivka, mais Esther".

La dame a continué : "Comment ? Je ne suis pas chez la famille Cohen ?" Esther a répondu : "Ah non, vous êtes chez la famille Lévy".

Puis, pour enlever la gêne qu'elle a sentie chez son interlocutrice, elle a dit : "Mais je suis heureuse d'échanger ces quelques mots avec vous ! Vous avez une voix très agréable !"

La dame a répondu : "Vous êtes très gentille ! Moi, je suis Ra'hel Israéli. J'habite à Tel Aviv, près de chez vous. Mais je ne pense pas être aussi religieuse que vous..."

Esther a répondu : "En tout cas, je sens que vous avez un bon cœur ! Qu'Hachem vous bénisse !"

Une semaine plus tard, le soir de Bedikat 'Hamets (la recherche du 'Hamets), monsieur Lévy s'est senti très faible, et incapable de faire le moindre mouvement.

Madame Lévy a immédiatement appelé les ambulances, qui ont amené son mari à l'hôpital. On lui a découvert une maladie des nerfs, qu'il fallait soigner. Il a donc dû être hospitalisé.

Ce soir-là, la fameuse Ra'hel Israéli a rappelé Esther Lévy. Elle lui a dit : "Cette fois, ce n'est pas par erreur que je vous appelle. J'ai beaucoup apprécié votre douceur et votre gentillesse lors de notre conversation l'autre jour. Et bien que n'étant pas très religieuse, je sais quand même que c'est Pessa'h demain. J'ai donc voulu vous appeler, pour vous souhaiter bonne fête, et prendre de vos nouvelles..."

Madame Lévy lui a raconté que son mari était hospitalisé pour un certain temps, et elles ont discuté ensemble quelques minutes. Après plusieurs semaines, l'état de santé de monsieur Lévy s'est amélioré. Celui-ci pouvait sortir de l'hôpital, mais devait aller en maison de repos. Après plusieurs recherches, on a enfin trouvé la maison la plus adaptée à monsieur Lévy. Mais il n'y restait plus aucune place de libre...

Madame Lévy ne savait pas quelle personne faire intervenir pour l'aider. Mais ce jour-là, Ra'hel Israéli l'a de nouveau rappelée.

Cette fois encore, ce n'était pas par erreur. Ra'hel voulait savoir si monsieur Lévy allait mieux.

Madame Lévy lui a dit que oui, baroukh Hachem, il allait

mieux. Puis elle lui a parlé de la maison de repos la plus adaptée à son mari, mais dans laquelle il n'y avait plus de place.

En entendant son histoire, Ra'hel Israéli s'est écriée : "Quoi ? ! Mais savez-vous qui je voulais appeler le jour où je me suis trompée de numéro ? Rivka Cohen. C'est précisément la directrice de cette maison de repos ! C'est ma grande amie ! Je vais l'appeler, pour essayer de trouver une solution."

Peu après, Ra'hel Israéli a rappelé madame Lévy, et lui a dit : "Appelez une ambulance pour votre mari. Il peut venir immédiatement à la maison de repos."

Monsieur Lévy a donc pu aller dans la maison de repos qui lui convenait. Mais l'histoire ne s'arrête pas là.

Alors que madame Lévy était à la maison de repos, pour rendre visite à son mari, Ra'hel Israéli a de nouveau appelé madame Lévy pour prendre des nouvelles de son mari ; et elle a aussi précisé : "Je suis en ce moment à la maison de repos, à côté de mon amie Rivka Cohen."

En entendant cela, madame Lévy s'exclama : "Je suis moi aussi à la maison de repos ! ! Dans la chambre de mon mari ! Nous avons donc aujourd'hui l'occasion de nous parler en face-à-face, et pas seulement au téléphone !"

Les deux dames ont fait connaissance. Elles étaient très heureuses de s'être rencontrées, et chacune a remercié l'autre pour l'aide qu'elle lui a apportée.

Puis Ra'hel Israéli a dit : "En réfléchissant à la succession d'événements que nous avons traversés, et en voyant à quel point mes appels téléphoniques tombaient à chaque fois au bon moment, j'ai compris que rien n'arrive par hasard ; qu'il y a un D.ieu sur terre.

Cela a éveillé en moi l'envie de faire un pas dans la religion. Mais par quoi puis-je commencer ?" Madame Lévy lui a conseillé d'allumer les bougies de Chabbath chaque vendredi soir ; et Ra'hel Israéli a accepté.

Cette histoire est encore toute fraîche, nous n'en connaissons pas la suite pour l'instant. Mais il est très probable que nous entendions bientôt que Ra'hel Israéli fera une Téchouva totale, avec l'aide d'Hachem.

Cette histoire a eu deux avantages :

- la famille Lévy a été soulagée dans les difficultés qu'elle a traversées ;

- Ra'hel Israéli a pu faire Téchouva (certainement par le mérite d'ancêtres méritants qui, dans le Ciel, ont bouleversé les événements, pour lui permettre d'y arriver).



## Question

Moché doit aller passer Chabbath chez ses parents. Son voisin lui demande alors s'il veut bien lui prêter sa maison afin d'inviter son frère, Yossi. Moché accepte avec plaisir ; et au moment de partir, il toque chez son voisin pour lui remettre les clés. Yossi arrive, s'installe tranquillement et Chabbath arrive. La soirée se passe à merveille et chacun rentre chez soi dormir. Au milieu de la nuit Yossi entend des bruits étranges dans la maison, il se lève prudemment et se retrouve nez à nez avec un voleur. Ne perdant pas une seconde, il l'attrape, l'immobilise et lui ordonne de rendre tout de suite ce qu'il a volé, ce que le voleur fait immédiatement. Puis, profitant d'un moment de relâchement de Yossi, le voleur réussit à se débattre et à s'enfuir. Le lendemain, Yossi trouve devant la porte

une enveloppe contenant de l'argent, il comprend qu'elle est tombée de la poche du voleur au moment de sa fuite. Quand Chabbath sort, il contacte Moché, le propriétaire de la maison, et le tient au courant des événements. Quand Moché apprend qu'une enveloppe a été perdue par le voleur, il prétend qu'elle lui appartient car elle se trouve dans sa propriété et nous savons que tout objet se trouvant dans un domaine privé appartient automatiquement au propriétaire de l'endroit (Baba Metsia 11a "Amar Rabi Yossi bar Hanina"). Ce à quoi, répond Yossi, qu'il lui semble logique que l'argent lui revienne car c'est grâce à lui que le voleur n'a pas pu voler et que, sans lui, il n'aurait pas perdu l'enveloppe.

GUEMARA



L'argent revient-il à Moché ou à Yossi ?



- Baba Metsia 11a "Amar Rabbi Yossi bar Hanina"
- Rama, 'Hochen Michpat, chapitre 268 alinéa 3.

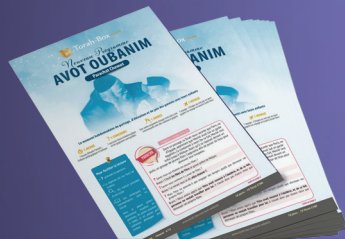
- Nétivot Hamichpat (biourim) alinéa 3 "Béyodéa Bémetsia" au milieu du paragraphe "Lakhen Niré".
- Sma, alinéa 7.

## RÉPONSE

Le Rama rapporte que la loi disant que la propriété d'un homme lui acquiert automatiquement ce qui s'y trouve n'est pas en vigueur quand il s'agit de quelque chose que l'on ne s'attend pas du tout à trouver, et qu'il est rare de trouver une telle chose. S'il en est ainsi, notre cas fait partie de cette exception car bien évidemment, une situation d'un voleur qui pénètre dans une maison et qui, en plus, y perd une enveloppe est rarissime. D'après cela, l'argent revient à Yossi qui l'a trouvé en premier. Par contre, le Nétivot Hamichpat est d'avis que le Rama ne parle que d'un objet qui risque de ne jamais être trouvé par le propriétaire (comme par exemple si l'objet se trouve dans un faux plafond). En revanche, un objet qui va sûrement être trouvé par le propriétaire de l'endroit, même s'il s'agit d'une situation rare, n'enlève pas au propriétaire le droit qui lui est donné d'acquiescer automatiquement cet objet. Selon le Nétivot Hamichpat, l'argent revient donc à Moché. Néanmoins, il semble que le Sma ait compris le Rama non pas comme le Nétivot, mais selon son sens simple d'après lequel l'enveloppe reviendrait à Yossi.

Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

## PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix  
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com